

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 08 NOVEMBRE 2023

Convocations adressées le : Jeudi 02 novembre 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 7 (délibération 1) ; 8 (délibérations 2 à 12)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 3

Nombre de pouvoirs attribués : 2

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 12 (délibération 1) ; 13 (délibérations 2 à 12)

Nombre de titulaires en exercice : 14

### Titulaires présents :

Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ;  
Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Michel GILLOT ; Patrick LEFRANCOIS ;  
Franck MAZET ; Laurent RAYMOND.

### Suppléants à voix délibérative :

Corinne CHAILLEUX ; Emmanuel DUMENIL ; Aude GOBLET.

### Suppléants sans voix délibérative :

### Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Frank MAZET de Brigitte PINEAU

Emmanuel DENIS d'Emmanuel FRANCOIS

### Absents excusés:

Frédéric AUGIS ; Christian GATARD ; Nathalie SAVATON ; Gérard SERER.

### Secrétaire de séance :

Michel GILLOT

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, présente le rapport suivant :

Il est soumis à l'approbation du Comité Syndical le compte rendu de la séance du 04 octobre 2023.

Le compte rendu du Comité Syndical du 04 octobre 2023 est rédigé comme suit :

### **COMITÉ SYNDICAL DU 04 OCTOBRE 2023**

Convocations adressées le : Jeudi 28 septembre 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 6

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 4

Nombre de pouvoirs attribués : 3

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 13

Nombre de titulaires en exercice : 14

#### **Titulaires présents :**

Armelle AUDIN ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ; Christian GATARD ; Michel GILLOT. Laurent RAYMOND.

#### **Suppléants à voix délibérative :**

Christian BONNARD ; Evelyne DUPUY ; Aude GOBLET ; Michel PADONOU.

#### **Suppléants sans voix délibérative :**

#### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

Pouvoir de Franck Mazet à Emmanuel DENIS.

Pouvoir de Emmanuel FRANCOIS à Christophe BOULANGER.

Pouvoir de Sébastien MARAIS à Christian GATARD.

#### **Absents excusés :**

Corinne CHAILLEUX ; Pascale DEVALLE ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU ; Nathalie SAVATON.

#### **Secrétaire de séance :**

Laurent RAYMOND.

Le Comité Syndical débute ses travaux à 18 heures.

**❖ MODIFICATION ET INSTALLATION DES REPRESENTANTS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE**

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, a présenté le rapport suivant relatif à la modification et installation des représentants de Tours Métropole Val de Loire au Comité syndical du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Conformément à ses statuts, le Syndicat des Mobilités de Touraine se trouve composé de 14 délégués titulaires :

- 11 délégués pour la métropole « Tours Métropole Val de Loire »
- 1 délégué pour la commune de Vernou-sur-Brenne
- 1 délégué pour la commune de Vouvray
- 1 délégué pour la commune de la Ville-Aux-Dames

Suite aux dernières élections municipales du 10 septembre 2023 dans la Commune de La Riche, ainsi qu'à la démission de Monsieur Lionel AUDIGER de ses fonctions de délégué syndical du Syndicat, Tours Métropole Val de Loire a modifié, par délibération du 25 septembre 2023, ses délégués pour siéger au Comité du Syndicat des Mobilités de Touraine.

En application de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, sont appelés les délégués en vue de leur installation.

Par délibération du Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire du 25 septembre 2023,

les délégués titulaires désignés sont :

- Monsieur Frédéric AUGIS
- Madame Armelle AUDIN

la déléguée suppléante désignée est :

- Madame Aude GOBLET

Sont déclarés installés en qualité de membres du Comité du Syndicat des Mobilités de Touraine les délégués suivants :

<b>Entité</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<i>Tours métropole Val de Loire</i>	Frédéric AUGIS	Aude GOBLET



<i>Tours métropole Val de Loire</i>	Armelle AUDIN	<i>Emmanuel DUMENIL (déjà installé par délibération du Comité syndical du 30 mai 2023)</i>
-------------------------------------	---------------	--

Il a été proposé au Comité syndical :

- d'acter l'installation des membres suivants au Comité du Syndicat des Mobilités de Touraine :

<b>Entité</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<i>Tours métropole Val de Loire</i>	Frédéric AUGIS	Aude GOBLET
<i>Tours métropole Val de Loire</i>	Armelle AUDIN	<i>Emmanuel DUMENIL (déjà installé par délibération du Comité syndical du 30 mai 2023)</i>

**Le Comité Syndical a acté la présente délibération.**

❖ **ELECTION A LA 3EME VICE-PRESIDENCE DU SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE**

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, a présenté le rapport relatif à l'élection à la 3<sup>ème</sup> Vice-Présidence du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Suite à la démission de Monsieur Lionel AUDIGER de ses fonctions de 3<sup>ème</sup> Vice - Président et de délégué du Syndicat des Mobilités de Touraine, il convient de procéder à une nouvelle élection afin de remplacer le siège vacant à la 3<sup>ème</sup> Vice - Présidence.

L'élection devra se dérouler au scrutin secret à la majorité absolue ; si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu. Le procès-verbal des élections figure en annexe de la présente délibération.

Il a été proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

**Election à la 3<sup>ème</sup> Vice- Présidence :**

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Nombre de suffrages obtenus par Armelle AUDIN : 13

- **PROCLAME :**

Armelle AUDIN , déléguée syndicale, élue 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Syndicat des Mobilités de Touraine et le/la déclare installé(e),

❖ **ADOPTION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 06 SEPTEMBRE 2023**

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, a présenté le procès-verbal du Comité syndical du 06 septembre 2023 et l'a soumis à l'approbation des délégués.

**Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.**

❖ **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 FIL BLEU ET FIL BLANC DE KEOLIS, DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT URBAIN**

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, a présenté le rapport relatif à l'approbation du rapport annuel 2022 Fil Bleu et Fil Blanc de KEOLIS, délégataire du service public de transport urbain.

Par convention de délégation de service public, le Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT) confie à la société KEOLIS l'exploitation des services de transport public de personnes sur le territoire du Syndicat. Ce périmètre est constitué de l'agglomération de Tours Métropole Val de Loire et des communes de La Ville-aux-Dames, Vernou-sur-Brenne, et Vouvray.

D'une durée de 7 ans, cette convention est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, et arrivera à échéance le 31 décembre 2025. Elle regroupe dans un même contrat l'exploitation du réseau de transport public urbain « Fil Bleu » et du service de transport de personnes à mobilité réduite « Fil Blanc ».

En application des dispositions contractuelles, il est proposé au Comité syndical d'approuver le rapport d'activité relatif à l'année 2022, dont un exemplaire est joint en annexe de la présente délibération.



Les grandes lignes du rapport d'activité 2022 sont les suivantes :

### **Les faits marquants sur le réseau Fil Bleu**

- La fréquentation du réseau a nettement progressé par rapport à 2021 (+ 22%), du fait de la réduction des perturbations liées à la crise sanitaire et de la reprise des habitudes de mobilité de la part des usagers.
- L'offre de transport est revenue à un niveau proche du nominal, avec toutefois la mise en place d'un plan de transport adapté de fin novembre jusqu'aux vacances de Noël, afin de pallier un manque de conducteurs ; des adaptations ont été apportées aux services pour mieux répondre aux besoins des habitants, notamment avec la mise en œuvre, à compter de septembre, d'un service de nuit du jeudi au dimanche.
- De nouvelles actions ont été mises en œuvre pour réaliser la transition énergétique et améliorer l'emprunte carbone du réseau : 15 premiers bus au GNV Gaz Naturel Véhicule ont été mis en service en septembre, 30 autres le seront successivement en 2023 et 2024, renforcement de l'éco-conduite, incitation à l'usage des VAE Vélos à Assistance Electrique par les salariés, réduction de l'éclairage des stations de tramway, réduction des températures de chauffage dans les locaux...
- Le réseau a procédé à 45 recrutements en 2022. 14 % des embauches directes ont concerné des personnes éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles.

### **Les performances du réseau bus et tramway :**

- La fréquentation totale du réseau s'est établie à 34 032 610 validations, en hausse de 22% par rapport à 2021, soit près de 7 millions de voyages en plus. Ce résultat reste inférieur à 2019 (-7%), mais la progression est constante dans une logique de reconquête des usagers, en premier lieu sur les abonnements.
- La fréquentation des parcs à vélos a connu une très forte progression en 2022 (multipliée par 2,6 par rapport à 2021), profitant de l'augmentation générale de l'usage du vélo, de l'inauguration du P+V de la gare de Tours fin 2021, mais également de la réouverture du centre aquatique du lac, à proximité duquel est situé le troisième plus gros P+V du réseau,

### **Les actions commerciales :**

Des actions commerciales ont été menées tout au long de l'année sur le terrain par les équipes Fil Bleu. Après la campagne « Vivre 1 mois sans voiture » de 2021, le

réseau a lancé « Au boulot sans ma voiture » pendant 15 jours du 25 avril au 10 mai, en plus de nombreuses journées « mobilités ».

Des stands au contact de la population ont été organisés. L'équipe commerciale du réseau a rendu visite à 141 établissements scolaires et 76 entreprises dans le cadre des plans de mobilité.

Pour le **service Fil Blanc**, la fréquentation a également sensiblement progressé par rapport à 2021 (+ 11 %). Les principaux points à retenir pour 2022 sont les suivants :

- la fréquentation est en augmentation avec 71 193 voyages annuels dont 5 239 voyages d'accompagnateurs gratuits et 1 683 voyages d'accompagnateurs payants,
- le nombre d'inscrits s'élève à 1 314 contre 1 256 en 2021 (soit une hausse légère de 4,6%) ; dont 660 personnes en fauteuil roulant, 364 en situation de marche difficile et 290 déficientes visuelles,
- les recettes du service s'élèvent à 99 247 € avec un prix du voyage inchangé à 1,50€
- 20 véhicules sont mis à disposition du délégataire par le SMT, mais du fait des problèmes techniques des véhicules acquis en 2021, le délégataire a dû louer 11 véhicules pour assurer la continuité du service. Le nombre de conducteurs (équivalent temps plein) s'élève à 18,2 ;

**Au plan financier, les éléments de synthèse de la convention de délégation de service public sont les suivants :**

Synthèse du coût du réseau (en € HT):

**Compte de résultat 2022**

en € courant HT		Fil Bleu	Fil Blanc	Total 2022
<b>Produits</b>		<b>25 756 702</b>	<b>165 873</b>	<b>25 922 576</b>
Rn trafic	Recettes du trafic	23 547 679	125 830	23 673 508
Rn divers	Recettes diverses	980 505	0	980 505
	Intéressement à la qualité de service	0	0	0
	Pénalités	4 794	40 044	44 837
	Redevance d'utilisation des MR pour services	635	0	635



	occ.			
	Régularisations produits années antérieures	0	0	0
	Redevance d'occupation du domaine public	1 223 090	0	1 223 090
<b>Charges</b>		<b>68 911 543</b>	<b>1 902 979</b>	<b>70 814 522</b>
Dn	Contribution Financière	68 820 015	1 892 396	70 712 411
	Intéressement à la qualité de service	91 528	10 583	102 111
	Régularisations charges années antérieures	0	0	0
Rn trafic	Partage des recettes du trafic	0	0	0
Rn divers	Partage des recettes diverses	0	0	0
<b>Investissements</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Investissements autres	0	0	0
<b>Solde à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine</b>		<b>43 154 841</b>	<b>1 737 105</b>	<b>44 891 946</b>

La synthèse du solde financier en euros courant est la suivante :

en € courant		Fil Bleu		Fil Blanc		2022	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Rn trafic	Recettes du trafic	-1 921 038	-2 113 142	-26 583	-29 241	-1 947 621	-2 142 383
Rn divers	Recettes diverses	-52 227	-62 672			-52 227	-62 672
	Redevance d'utilisation des MR pour services occ.	-635	-762			-635	-762
	Redevance d'occupation du domaine public	-123 090	-147 708			-123 090	-147 708
	Régularisations produits années antérieures	0	0	0	0	0	0
Dn	Contribution Financière	1 033 523	1 136 875	43 568	47 925	1 077 091	1 184 800
	Intéressement à la qualité de service	91 528	100 681	10 583	11 641	102 111	112 322
	Pénalités	-4 794	-5 273	-40 044	-44 048	-44 838	-49 322
Rn trafic	Partage des recettes du trafic	0	0	0	0	0	0
Rn divers	Partage des recettes diverses	0	0			0	0
<b>Solde</b>		<b>-976 733</b>	<b>-1 092 002</b>	<b>-12 476</b>	<b>-13 724</b>	<b>-989 209</b>	<b>-1 105 725</b>

Suite à la présentation du rapport annuel 2022, le Syndicat des Mobilités de Touraine devra percevoir du délégataire un solde de 989 209 € HT, soit 1 105 725 € TTC.

Il a été proposé au Comité syndical :

- de prendre acte du rapport annuel 2022 du délégataire du service public de transport urbain dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

**Le Comité syndical a acté à l'unanimité.**



**Monsieur Christian GATARD quitte la séance.**

❖ **AVENANT 3 A LA CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AUX COVOITUREURS KLAXIT**

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, a présenté le rapport relatif à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs Klaxit.

La délibération C-23-01-03 en date du 24 janvier 2023 a permis de conclure un partenariat avec la société Klaxit SAS afin de développer le covoiturage domicile – travail via une application dédiée et le versement d'un incitatif financier à cet effet.

Début 2023, la société Comuto SA (BlaBlaCar) opérant l'application de covoiturage courte distance BlaBlaCar Daily a procédé au rachat de la société Klaxit SAS. Ce rapprochement vise à pérenniser sur le long terme le modèle partenarial diffusé par Klaxit auprès des collectivités locales en s'appuyant sur la marque BlaBlaCar et son expertise unique en matière d'expérience utilisateur avec pour objectif commun de convertir encore davantage d'automobilistes au covoiturage.

Il est envisagé de procéder à une fusion-absorption de la société Klaxit SAS par la société Comuto SA. C'est dans ce contexte et au regard de la convention d'aide financière conclue entre la Collectivité et l'Opérateur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 qu'il est prévu de substituer l'entité juridique cocontractante de la Collectivité en cas de signature d'un traité de fusion.

En outre, et pour la bonne information du Comité syndical, les services liés à l'application de covoiturage font l'objet d'un bon de commande souscrit auprès de l'UGAP. L'application Klaxit sera remplacée par celle de BlaBlaCar Daily au cours de l'année 2024. Ce changement d'application aura donc lieu soit en cours de validité du bon de commande, soit à son issue si celui-ci est renouvelé. Les services fournis resteront les mêmes et l'opérateur informera préalablement la collectivité de cette date de bascule.

Il a été proposé au Comité syndical :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant dument habilité à signer un avenant à la convention d'aide financière du 1<sup>er</sup> janvier 2023 formalisant le changement d'entité juridique de Klaxit SAS par Comuto SA sous réserve de l'approbation d'un traité de fusion dont l'effet est prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant dument habilité à prendre toute décision et à signer tous documents liés à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Le Comité syndical a adopté à l'unanimité.**

**Monsieur Michel GILLOT quitte la séance.**

❖ **APPROBATION DE LA SIGNATURE DU CONTRAT DE PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT PORTE EST METROPOLITAINE, DU FERROVIAIRE AUX RIVES DU CHER**

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, a présenté le rapport suivant :

Dans la poursuite du travail partenarial engagé depuis plusieurs années sur le secteur élargi de la gare de Saint-Pierre-des-Corps, il est proposé de conclure un projet partenarial d'aménagement, tel que prévu par la loi n°2018-1021 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018, en vue d'accélérer la réalisation d'opérations d'aménagement complexes et de renforcer l'efficacité de l'intervention des acteurs privés et publics.

Ce cadre juridique et la gouvernance qu'il établit se veulent propices à l'innovation, la cohérence, l'adaptation au changement climatique et la transformation d'un espace particulièrement porteur d'enjeux environnementaux, économiques et urbains, fortement contraint par les risques et les servitudes liés à ses nombreuses fonctions de desserte et les usages.

Le contrat de projet partenarial d'aménagement a pour objet la préfiguration d'un cadre opérationnel des travaux d'aménagement et de reconfiguration urbaine du secteur dénommé « Porte Est Métropolitaine, du ferroviaire au bord du Cher ».

Situé entre la Loire et le Cher, ce secteur constitue une entrée et un pôle majeur du cœur de la métropole, tant quotidien qu'occasionnel (tourisme, affaires, achats).

Concentrant de nombreuses fonctions ferroviaires, économiques, commerciales et de loisirs, regroupant environ 7000 emplois, cet espace est également très fréquenté par les habitants de la métropole et au-delà, en raison de la présence d'équipements structurants de rayonnement métropolitain voire national (gare de Saint-Pierre-des-Corps, parc des expositions, stade de la vallée du Cher, marché de gros) et de commerces d'envergure départementale et régionale (Ikéa, centre commercial des Atlantes).

Ce site est caractérisé par son caractère très artificialisé, monofonctionnel et frappé d'obsolescence. L'objectif est de le ré-ancrer dans le fonctionnement métropolitain, en améliorant sensiblement sa soutenabilité et en saisissant l'opportunité d'accélérer les transitions dans un contexte de risque d'inondation, de dérèglement climatique, et



de faire de ce site une porte d'entrée attractive, accueillante et durable de la métropole.

Les enjeux de mobilité sont au centre des objectifs du projet partenarial d'aménagement. Les partenaires portent les objectifs transversaux de pacifier les espaces urbains en y limitant le trafic motorisé de transit, et de favoriser le développement des modes actifs et des transports en commun.

Les signataires du contrat s'engagent à promouvoir conjointement le projet partenarial d'aménagement selon leurs attributions respectives et à coopérer en communiquant aux partenaires concernés les éléments en leur possession directement nécessaires pour mener à bien la feuille de route des projets.

Les signataires, aux côtés du Syndicat des Mobilités de Touraine, sont l'Etat, la Région Centre-Val de Loire, Tours Métropole Val de Loire, la Ville de Saint Avertin, la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, la Ville de Tours, SNCF Gares et connexions, Cofiroute, l'Etablissement Public Foncier du Val de Loire.

Il a été proposé au Comité syndical :

- d'accorder le Président, ou son représentant à signer le contrat de projet partenarial d'aménagement ci-annexé.

**Le Comité syndical a adopté à l'unanimité.**

#### **❖ INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION**

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, a présenté les décisions prises et par délégation.

#### **➤ Signature de l'arrêté ci-dessous :**

- Arrêté 2023-33 : Délégation de signature à Monsieur Grégoire ISIDORE, Chef de Projet Ligne 2 et Adjoint à la Responsable de service Tramway et Système.

#### **➤ Avenant passé par le Syndicat des Mobilités de Touraine :**

- **Avenant 1 marché 20012T01 « Maintenance du logiciel PTV Visum » notifié à PTV France le 06/09/2023**

Marchés du mandataire passé pour le compte du Syndicat des Mobilités de Touraine dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 19 février 2020 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la prise en compte des zones humides Titulaire : THEMA ENVIRONNEMENT



**Le Comité syndical a acté les décisions prises par le Président et par délégation.**

**Le Comité s'est achevé à 19h30**

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

- **ADOPTÉ** le procès-verbal du Comité syndical du 04 octobre 2023.

**Le Comité syndical adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

<p>Le secrétaire de séance,</p>   Michel GILLOT	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>   Soazic LE GUEN
---	--